Faites-moi lire, SVP !

PB-PP | BC 1757
BELGIE(N) - BELGIQUE

Courcelles 1
N° d'agréation : P 202127

Nouvelles

Mensuel de l'ASBL « Le Progrès »
(pas de parution en juillet) – Dépôt : 6180 Courcelles
Publication réalisée avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Éditeur responsable : Robert Tangre
Rue Julien Lahaut, 11 – 6020 Dampremy
Tél. : 071 30 39 12
Fax : 071 30 58 30
E-mail : robert.tangre@gmail.com
Banque : BE17 0682 0138 1121

Nouvelles
n° 236– août 2020

Histoire

L'armée belge des partisans armés :

- Au bureau des cartes »

- Faits divers

Le contexte de la mort de Louis Tayenne

Société

Ronron idéologique et Covid-19

F-35 : d'énormes dépenses militaires au détriment de la santé … et de notre sécurité.

La fuite : enquête sur la fraude fiscale en Belgique

Pénurie de masques : chronique d'un mensonge

A propos de la libéralisation du rail.

Libres propos

Les lendemains chanteront-ils ?

Michel Piccoli, la mort d'un monstre sacré.

Nos activités

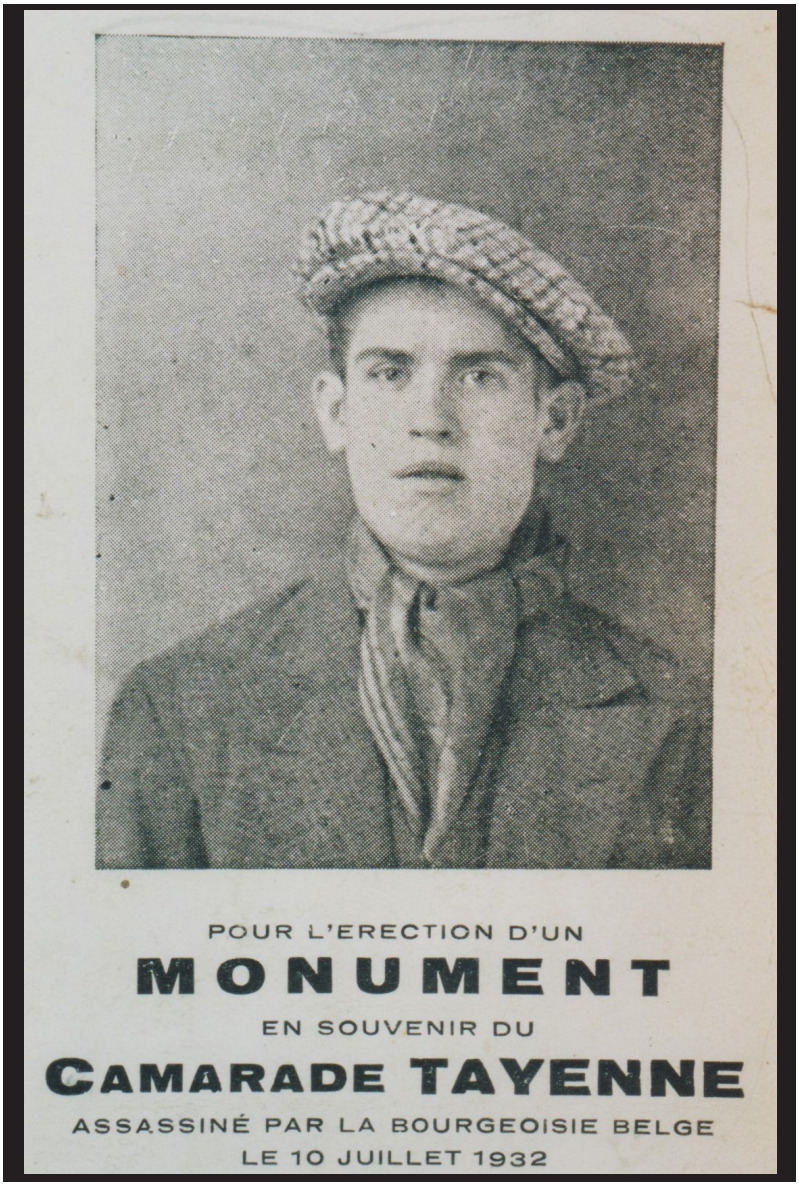

HISTOIRE

L'armée belge des partisans armés (suite)

Au bureau des cartes

Un beau soir, Van Brussel fut arrêté par deux soldats allemands pour infraction de circuler après le couvre-feu. Les soudards lui confisquèrent sa carte d'identité en lui signifiant de la reprendre le lendemain au bureau de la feldgendarmerie ouvert au palais de justice.

Après vérification sévère, les Allemands restituèrent à notre ami sa carte d'identité mais lui octroyèrent en même temps une verte semonce. En suite de quoi, Van Brussel décida avec ses camarades de ne plus jamais sortir sans armes. Cela devait aussi leur permettre de s'habituer au danger, de s'exercer à la méfiance.

D'autre part, au cours de son bref passage à la feldgendarmerie, Jean y avait remarqué, appliquées aux murs, de belles cartes de la région au 1/5000. Aux yeux d'un homme qui envisageait de grandes choses, ces cartes avaient une valeur inestimable. Aussi lui vint l'idée de s'en emparer. Quelques jours plus tard, il se fit accompagner d'un camarade et, chacun armé d'un révolver et d'une grenade, ils se présentèrent au palais de justice. La sentinelle leur barra le passage.

« Halte ! Où allez-vous ?

A la feldgendarmerie retirer nos cartes d'identité… nous sommes convoqués pour 19 heures.

Inutile, les bureaux sont fermés, répondit l'Allemand …

Quand je vous dis qu'on nous a convoqués pour 19 heures, répondit Van Brussel.

Vous n'êtes pas mieux informé que la feldgendarme, je suppose ? »

Devant tant d'obstination, le boche se rangea et les deux patriotes firent leur entrée, très dignes, très calmes. Van Brussel connaissait le chemin. La porte du bureau n'était pas fermée à clef. La chance était pour nos hommes. L'un d'eux entra doucement, doucement. Jean resta de faction dans le hall. Il entendit le froissement du paper hâtivement plié par son camarade. Quand enfin, ce dernier sortit du bureau il était affreusement pâle et pressé de s'en aller.

Jean le rassura et lui fit comprendre le risque qu'il y avait à montrer trop d'empressement. L'homme retrouva rapidement son sang-froid et les deux amis s'en allèrent tranquillement.

A la sortie, ils furent de nouveau interpellés par la sentinelle :

« Eh ! bien, c'est réglé ?

Tout à fait réglé. Salut !

Transition

Comme il fallait bien gagner sa croûte, J … et plusieurs de ses camarades travaillaient à l'atelier central des chemins de fer à Louvain. Là, les boches amenaient fréquemment des camions de la Reich Bahn de retour de France où ils avaient vu le feu. Parfois, les Allemands n'en avaient pas retiré les armes ni le matériel d'équipement, déchets de batailles … cela donna aux patriotes de Louvain l'occasion de se procurer quelques fusils de plus et une quantité respectable de munitions.

Voulant compenser largement par des destructions les services qu'ils rendaient au ralenti, nos

Bekanntmachung

Der Angeklagte

Marin POIRIER

wohnhaft in NANTES, hat im Zusammenwirken mit einem anderen die Flucht französischer Kriegsgefangener in das unbesetzte Gebiet gefördert.

Er wurde deshalb vom Kriegsgericht wegen gemeinschaftlicher Feindbegünstigung zum

TODE

verurteilt und am 30. August 1941

ERSCHOSSEN.

Den 1. September 1941. Das Kriegsgericht.

ARRÊT de la Cour Martiale

Pour avoir favorisé, avec un autre, la fuite des prisonniers de guerre français en zone non occupée, l'accusé

Marin POIRIER

domicilié à NANTES (Loire-Inf.) a été condamné par la Cour Martiale à la

PEINE DE MORT

Il a été

FUSILLÉ

le 30 Août 1941

Fait le 1. Septembre 1941. La Cour Martiale.

hommes anéantirent 15 000 litres de carburant et provoquèrent l'incendie d'un atelier de carrosserie.

Le 21 juillet, les saboteurs dont l'organisation avait pris le titre « R.A.F.F. » (Front Révolutionnaire Anti Fasciste) tentèrent de célébrer la fête nationale par une série d'attentats contre les voies ferrées rayonnant autour de Louvain. Echec cuisant sur toute la ligne. Encore une fois le manque d'expérience aliénait le courage de nos hommes qui recherchèrent alors les moyens d'opérer avec plus d'efficacité.

Fin 1941, ils apprirent la formation de groupes de partisans armés. Deux hommes, Seymens et Nijssens, avertis les premiers passèrent aux P. A. sur consentement de leur chef. C'est à eux que l'on doit le rattachement des saboteurs louvanistes à l'Armée Belge des Partisans car ils demeurèrent en contact avec Van Brussel et ce dernier se rallia au mouvement dont il avait deviné toute la force, toute l'autorité. Malheureusement, Seymens et Nijssens , les deux premiers P.A. de Louvain devaient être fusillés un an plus tard.

Marié depuis septembre avec la fille du bourgmestre de Kessel-Lo, Jean avait trouvé chez sa femme une collaboratrice sûre et dévouée. Hélas, deux mois après cette union, l'arrestation des deux premiers camarades vint troubler la quiétude du couple et de tous les partisans de Louvain. Une semaine s'écoula puis de nouveaux coups s'abattirent, d'autres compagnons tombèrent aux mains de l'ennemi mais les patriotes réagirent et dans les huit jours qui suivirent, ils passèrent à leur tour à l'attaque.

Pillage de la Werbestelle

Une nuit, douze hommes commandés par Van Brussel envahirent les locaux de la Werbestelle gardés par la police. La femme du chef était de la partie et s'appliquait à maintenir les policiers hors du chemin suivi par les P.A. Ceux-ci y allaient de main ferme à l'intérieur des bâtiments. Raflant sans ménagement tous les documents, ils les entassaient pêle-mêle dans des sacs, sortaient un à un, enfourchaient leurs vélos et faisaient la chaîne entre les bureaux et la Dyle où ils déversaient les papiers. Ils vidèrent systématiquement tous les rayons et les classeurs et ne jetèrent pas moins de huit cents kilos de dossiers et de fiches de toutes sortes dans la rivière.

Cela devait causer aux boches un préjudice considérable et retarder sérieusement l'appel des hommes au travail obligatoire.

Cependant, l'affaire qui avait bien débuté se termina de façon dramatique. Revenant de son dernier voyage à la rivière, Van Brussel s'entendit interpeller. Un de ses hommes l'avertissait qu'un autre camarade venait d'être surpris par la police et honteusement malmené. Effectivement, un petit groupe s'agitait à quelque distance. Des policiers faisaient l'inventaire des armes trouvées sur le saboteur arrêté. Van Brussel et son compagnon y allèrent carrément. « Haut les mains ! »

A leur tour les agents se virent en état d'infériorité. Sur l'ordre des partisans, ils s'éloignèrent. Quelques civils qui leur avaient prêté main forte n'avaient pas attendu ce moment pour s'éclipser mais le partisan victime de cette aventure s'aperçut de la disparition de sa carte d'identité (Malgré les ordres de son chef, il était porteur de sa carte authentique).

Lâchant un juron, Jean rappela les agents qui ouvrirent de grands yeux quand on leur réclama les papiers en question.

Non satisfaits de leurs dénégations, les partisans

fouillèrent les deux hommes. Fouille infructueuse ! Van Brussel renvoya son camarade imprudent en lui enjoignant de ne pas rentrer à son propre domicile.

Une longue discussion s'engagea ensuite entre partisans et policiers. Les premiers en déduisirent que, seul, un jeune étudiant avait pu s'emparer des papiers de leur camarade. Mais pendant le colloque, d'autres agents s'étaient approchés d'un air bon enfant, trop, bon enfant, sans doute car Jean avertit son compagnon : « Attention ! » En un clin d'œil, les deux partisans furent cernés et l'ordre retentit : « Haut les mains ! » Dix révolvers étaient braqués sur nos hommes. Jean leva les bras mais avertit les assaillants : « J'ai une grenade en main. Malheur à qui ferait un geste ! »

Indécis, les agents demeuraient à distance. Alors le P.A. paya d'audace : « Nous ne sommes pas des bandits mais de bons patriotes, dit-il. En voici la preuve. » Il rempocha immédiatement grenade et révolver. Son compagnon fit de même. Les policiers profitèrent de cette trêve pour se jeter bravement sur les P.A. qui se laissèrent désarmer et emmener au poste. Là, les patriotes se confièrent franchement aux agents et leur prouvèrent qu'ils auraient pu s'échapper facilement. Ils n'en avaient rien fait parce qu'il leur répugnait de verser le sange de compatriotes.

Perplexes, les agents téléphonèrent au commissaire en chef lequel refusa de prendre position dans une affaire si délicate.

Mais Van Brussel avertit railleusement les policiers que des douzaines de partisans circulaient en ville, attendant sans doute d'être fixés sur le sort de leurs camarades. En désespoir de cause, on fit appel au substitut du procureur du Roi, un brave homme nommé Van Orole qui arriva sur place quelques minutes plus tard. Van Orole prit la responsabilité de l'affaire et fit remettre les deux patriotes en libertés

Lui-même devait passer aux P. A. quelques mois plus tard. Hélas, arrêté par les Boches et déporté en Allemagne, il y fut décapité à la hache !

Faits divers

Dès le lendemain de l'affaire de la Werbestelle, la Gestapo se présenta au domicile du partisan

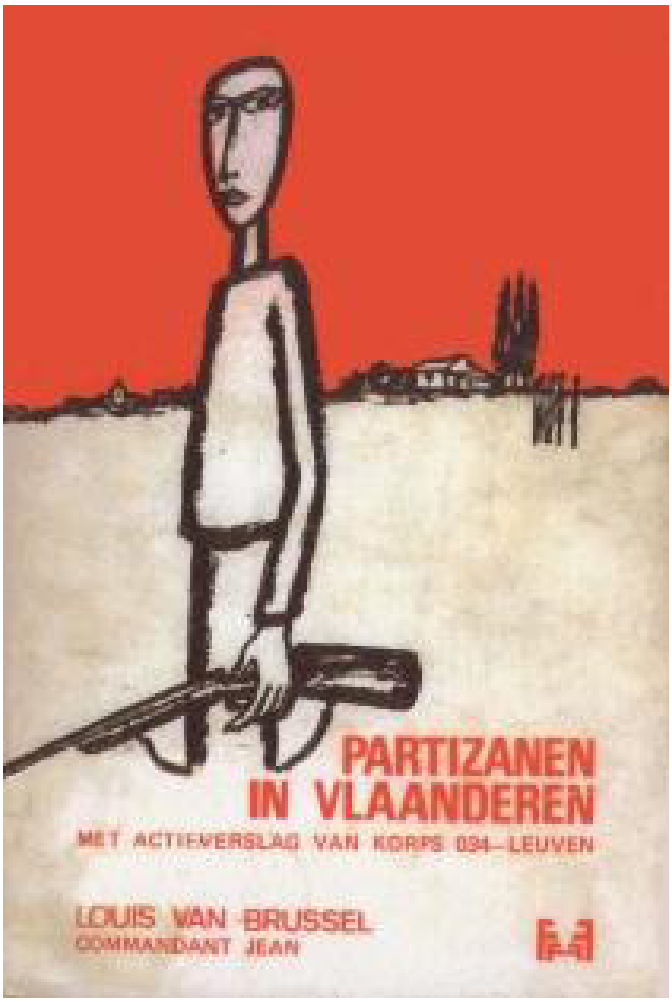

lesté de sa carte d'identité. Un traître avait joué son rôle. Heureusement, la patriote, après avoir passé la nuit chez son chef avait pris le large. Mais l'ennemi tenait une piste qui le guida vers d'autres partisans. Les arrestations su multiplièrent et bientôt Van Brussel sentit le cercle se resserrer autour de lui.

Fin novembre, par une nuit froide, rue des Chevaliers, le partisan et sa femme se réveillèrent en sursaut… on frappait à la porte. Conscients de ce qui les attendait s'ils ouvraient, les jeunes époux en pyjama, grimpèrent au grenier, gagnèrent le toit et s'échappèrent grâce à des prodiges d'acrobatie.

La veille, Van Brussel avait eu une entrevue avec le commandant national des partisans qui lui avait conseillé d'entrer directement dans l'illégalité. Notre ami avait ajourné sa décision. Se glissant de gouttière en corniche, il se disait que c'était chose faite.

Sa femme se réfugia à Anvers et il demeura huit mois sans la revoir. Lui-même changea seize fois de résidence en trois semaines. Son beau-père fut

arrêté comme otage parce qu'il était à la tête du Syndicat des Métallurgistes. Une perquisition chez le brave bourgmestre amena la découverte d'une des cartes enlevées à la feldgendarmerie, ce qui aggrava singulièrement le cas du patriote. Il est heureusement revenu des camps nazis.

Devenu hors la loi, Van Brussel reprit plus fougueusement que jamais la lutte contre l'oppresseur. Le 31 décembre 1942, la 5 ème compagnie des P. A. à effectif réduit entreprit le sabotage la ligne Louvain-Aerschot et enregistra un nouvel échec. Ce fut peut-être le dernier.

A partir de janvier 1943 commença une série de sabotages qui, dans une succession serrée, infatigable, mina journellement le système nazi du secteur. Il serait trop long et fastidieux d'exposer ici le bilan de toutes ces opérations. Des trains déraillèrent, des traîtres tombèrent impitoyablement exécutés, des centrales électriques et des machines d'usines sautèrent, les incendies se multiplièrent, des réquisitions de timbres de ravitaillement et d'argent furent effectuées en de nombreux endroits, etc …

Pas un jour ne se passa sans apporter l'écho d'une bataille gagnée. Une des plus spectaculaires eut lieu en avril. Trente-cinq hommes cernèrent la gare de Louvain et l'occupèrent de 10 h du soir à 2 h 30 du matin. Les boches de garde s'éclipsèrent et la feldgendarmerie, alertée, n'osa pas intervenir. Le va-et-vient des P.A. dans la gare laissait supposer la présence de tout un régiment. Tous étaient à la tâche : wagons-citernes, wagons de paille ou de bois de mine flambaient. Deux cent septante-deux boyaux de freins Westinghouse furent coupés. Des rames de wagons demeurèrent sur place pendant plus de quinze jours.

Tout cela sans se soucier des boches ni des traîtres V.N.V. dont l'un trouva la mort dans l'affaire. Le 30 mars 1943, les scieries Everaerts flambèrent. Les dégâts se chiffrent par des millions de francs.

Le 23 mai, plusieurs lignes de chemin de fer furent coupées (En tout, trois cents sabotages de chemin de fer sont à l'actif des P.A. du corps 034).

Le 9 juin, une bombe placée dans leur local à Malines blessa une trentaine de mercenaires V.N.V.

Des quantités considérables de colza furent incendiées, ce qui valut aux P.A. d'être cités en exemple par la radio de Londres. Malheureusement, toutes ces opérations ne s'effectuèrent pas sans perte. Le 11 juin 1943, au cours d'une action contre les feldgendarmes, le camarade Omloop, ancien combattant d'Espagne fut tué et le camarade Hassaerts blessé, fut fait prisonnier puis fusillé à Breendonck.

Le contexte de la mort de Louis Tayenne

L'ASBL Le Progrès de Dampremy a rénové une grande pièce de son siège pour l'aménager en centre d'archivage. Ce bâtiment fut construit fin du 18 ème siècle par les mineurs de la région, membres des « Chevaliers du travail ». Quoi de plus logique que le choix du nom de Louis Tayenne pour dénommer ce lieu.

Que s'est donc passé en 1932 ?

A la fin des années vingt, les charbonnages en Belgique représentaient le deuxième secteur industriel du pays, juste après la métallurgie. Avant la grande crise, le prix du charbon chuta et les stocks s'accumulèrent. Entre juillet 1930 et mars 1932, les revenus des mineurs diminuent de 29 %, alors que les loyers restent inchangés, et que le coût du pain augmente. Aux réductions de salaire s'ajoutaient le chômage partiel et les licenciements. Le nombre de sans-emploi passe de 181.000 en décembre 1930 à 326.000 en 1932, sans compter 200.000 chômeurs non indemnisés !

Le 17 mai 1932, les patrons charbonniers borains annoncèrent une diminution de salaire de 5%. Le 30 mai, la grève démarra spontanément au charbonnage du Grand Trait et les autres fosses firent de même les jours suivants. Achille Delattre, secrétaire national (socialiste) de la Centrale des Mineurs, tempérait en demandant aux mineurs "de ne pas se laisser entraîner par des agitateurs". Mais quand la baisse des salaires devint effective le 19 juin, 10.000 mineurs de Wasmes et de Hornu partent en grève. Dès le 1er juillet, tout le Borinage était à l'arrêt et on assista aux premières manifestations de femmes. Le

5 juillet, 35.000 manifestants défilent à Mons. Le 6 juillet, des grévistes partent à vélo vers le bassin du Centre pour y faire débrayer les charbonnages et les usines. Les métallurgistes et les travailleurs des transports se joignent au mouvement : plus de 150.000 ouvriers étaient en grève.

Au cours des années vingt, les militants révolutionnaires exclus des syndicats pour leurs opinions politiques avaient formé la Centrale révolutionnaire des Mineurs (CMR), liée au Parti Communiste. Ils avaient pris la tête du mouvement alors que les chefs socialistes prêchaient le calme. La gendarmerie charge les cortèges de grévistes, sabre au clair. Des manifestants sont blessés et des barricades érigées. Des mineurs incendient le château d'un directeur à Dampremy. Le gouverneur du Hainaut interdit les rassemblements de plus de cinq personnes. Le ministre de l'Intérieur décrète l'état de siège dans les régions minières et envoie 2.500 gendarmes, des militaires et même des automitrailleuses quadriller les corons. Le dimanche 10 juillet la gendarmerie dispersa une manifestation à Roux et tua un ouvrier, Louis Tayenne. La sûreté générale arrêta Julien Lahaut, secrétaire de la CMR ainsi qu'une série d'autres dirigeants du PCB, accusés de complot. Le Secours Rouge et d'autres organisations sont interdits.

A partir du mardi 12 juillet les gendarmes reprirent possession de la rue. Les manifestations de Gilly et de Châtelineau, les dernières dans le Hainaut, furent réprimées et les gendarmes pénétrèrent à cheval dans les Maisons du Peuple. Du 11 au 13 juillet près de 300 arrestations furent opérées. Le 14, au Congrès de la Centrale des mineurs socialistes, la base refusa l'accord proposé par la direction. Cela n'empêcha par les dirigeants socialistes d'appeler à la reprise du travail dès le lundi matin, présentant comme une victoire de vagues promesses patronales. Le 18 les verriers et les métallos reprirent le travail.

Seuls les mineurs du Hainaut continuèrent la grève. Le 7 septembre, ils gagnent une hausse de 1% des salaires, la révision des bas salaires, et le réembauchage. Les mineurs, isolés et trahis, mettent fin à la grève à la mi-septembre. De nombreux ouvriers, ulcérés par les trahisons successives des socialistes, rejoignent un PCB qui, jusque-là groupusculaire, allait dès lors prendre un caractère ouvrier de masse.

Extrait du blog « Secours Rouge »

SOCIÉTÉ

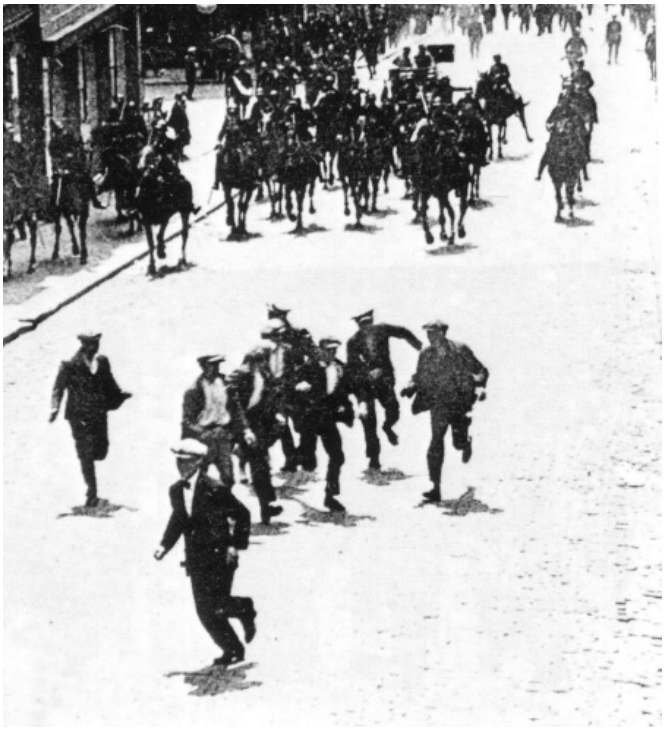

Ronron idéologique et Covid-19

Face au succès des stratégies sud-coréenne et allemande de dépistage à grande échelle, conditionné par la capacité de ces deux pays à produire des tests massivement, des voix prônent aujourd'hui une « réindustrialisation » européenne. Un concept flou, au nom duquel les droits des travailleurs risquent d'être sacrifiés, avertit l'économiste Xavier Dupret.

Dans la longue queue devant les supermarchés, on peut parfois entendre un client louer la gestion de la crise du coronavirus en Allemagne ou en Corée du Sud. « Là-bas, mon bon Monsieur, les syndicats n'y sont pas comme chez nous systématiquement opposés aux employeurs. » La droite est ainsi faite. Dès que l'Allemagne remporte une victoire, quel qu'en soit le domaine, de vieux fantasmes autoritaires resurgissent. Il faut chercher d'autres raisons aux réussites de l'Allemagne et de la Corée du Sud.

Si la pratique du testing de masse caractérise le modèle sud-coréen et contraste d'évidence avec la situation catastrophique prévalant en Espagne, en Belgique, en Italie ou en France, c'est parce que le tissu industriel coréen, dont le haut niveau de valeur ajoutée est bien connu, a mis son know-how au service des pouvoirs publics. Aussi les champions nationaux de la filière biotechnologique locale (Seegene, Kogene Biotech, Solgent, SD Biosensor et BioSewoom) ont-ils alimenté leur gouvernement en kits de dépistage.

L'Allemagne, qui s'est alignée avec succès sur le modèle coréen, a été l'un des premiers pays au monde à développer un test de détection. Pour ce faire, elle a pu s'appuyer sur la division « Soins de santé » du géant Bosch et sur les grands laboratoires Euroimmun et TIB Molbiol à Berlin pour la fabrication à grande échelle de réactifs.

De là à plaider pour une politique de réindustrialisation, quitte à démanteler le code du travail et les acquis sociaux, il n'y a qu'un pas. Et certains à droite vont le franchir allégrement dans les mois qui viennent. Gageons, à ce propos, que les trémolos bonapartistes d'Emmanuel Macron ne dureront que le temps d'endormir les colères.

On nous fera alors constater que la Corée du Sud ne correspond en rien à un Etat social tel que

nous le concevons. Il y a un an, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pressait, par exemple, Séoul « d 'améliorer la situation des travailleurs qui ont un problème de santé en instaurant un droit à une indemnité maladie ». Et il y aura toujours l'un ou l'autre éditocrate pour nous rappeler qu'en 2018, la Corée du Sud consacrait 8% de son Produit intérieur brut (PIB) aux dépenses de santé contre 11% en France et en 10,5% Belgique.

Le soutien à des champions industriels suppose-t-il en soi le sacrifice de l'Etat-providence ? Il faut examiner cette question car c'est précisément ce discours qui nous attend quand la droite, une fois l'épidémie passée, nous proposera de rogner sur nos droits afin de procéder à l'indispensable réindustrialisation de nos contrées.

Il faudra alors rétorquer que si l'assurance-chômage a bien été réformée (au sens néolibéral du terme) outre-Rhin, le secteur des soins de santé y est, en revanche, resté profondément empreint d'une philosophie bismarckienne de redistribution de la valeur ajoutée. C'est ainsi qu'en 2018, il mobilisait plus de 11% du PIB (c'est-à-dire autant qu'en France et en Belgique).

Il faudra également attirer l'attention sur le fait que l'inégalitarisme social, quand bien même il serait couplé au développement de filières d'avenir, ne présage pas nécessairement de lendemains radieux. Par exemple, les Etats-Unis sont actuellement engagés dans une vraie catastrophe sanitaire. Néanmoins, ils comptent des entreprises importantes dans les biotechnologies, comme Becton Dickinson dans le New Jersey, qui est le deuxième plus gros fournisseur d'écouvillons dans le monde, ou les Californiens de Cepheid qui ont créé un test de diagnostic moléculaire rapide du coronavirus. Hélas, il ne faut guère s'attendre à des miracles quand 28,5 millions d'Américains (soit 9% de la population) sont privés de couverture de soins de santé. Les raisons de la débâcle étasunienne face au Covid-19 sont d'abord à chercher de ce côté-là.

Décidément, « les idées générales et abstraites sont la source des plus grandes erreurs des hommes » (Jean-Jacques Rousseau).

Notre invité est économiste, Fondation Joseph Jacquemotte à Charleroi (BE), www.acjj.be

Extrait du Courrier de Genève

F-35 : d'énormes dépenses militaires au détriment de la santé … et de notre sécurité.

Dans le portrait qu'elle faisait de Sophie Wilmès le samedi 21 mars dernier, la Libre Belgique nous apprenait que « de nombreuses photos de famille [ornaient] son bureau… aux côtés de la maquette d'un F-35, le chasseur ultramoderne et potentiellement doté du feu nucléaire acquis par la Belgique il y a deux ans ».

A ce moment, le gouvernement Michel a conclu l'achat de 34 avions chasseurs-bombardiers pour une somme dépassant les 4 milliards d'euros. Sophie Wilmès était ministre du budget. C'est elle qui avait la charge du suivi de la trajectoire budgétaire extrêmement austère imposée par le gouvernement, dont l'épargne de 3,8 milliards d'euros sur les soins de santé sur l'ensemble de la législature. Une austérité qui n'a pas concerné les dépenses militaires vu les 9,3 milliards d'investissements que le gouvernement a contracté ces mêmes années. Evidemment, ce n'est pas une maquette d'ambulance qui trône sur le bureau de Sophie Wilmès.

Pourtant, chacun peut désormais le ressentir, se le certifier : engager autant d'argent public dans du matériel de guerre est une aberration quand on voit le peu de cas que ce gouvernement a prêté au secteur des soins de santé et, plus largement, à l'ensemble des services publics. Acheter 34 avions chasseurs-bombardiers à capacité nucléaire n'est pas une priorité, loin de là. L'avoir fixé comme telle

lors de la précédente législature est d'une profonde violence. Chacun l'expérimente aujourd'hui, sans même nécessairement devoir se rappeler qu'une personne sur cinq en Belgique continue de vivre en-dessous du seuil de pauvreté, que la justice est exsangue, que nous assistons à la plus grande extinction massive de la biodiversité, que les effets du réchauffement climatique vont devenir catastrophiques si l'on ne prend pas de mesures radicales, que…

Si vraiment elle trouve cela joli sur un bureau de première Ministre, madame Wilmès peut évidemment garder sa maquette de F-35. Chacun ses goûts après tout. Mais il n'est plus question de voir arriver ces joujoux grandeur nature chez nous. Chacune et chacun devrait partager cette évidence. Pourtant, plusieurs interventions médiatiques récentes rappellent que le contrat pour les 34 avions F-35 doit être maintenu parce qu'il est « important pour l'économie belge ». Or, d'après une enquête parue au début de ce mois dans le magazine Jane's, les compensations pour la Belgique s'élèvent pour le moment à 21 millions d'euros. Oui, 21 millions d'euros ! Des clopinettes.

Et même si le [prochain] gouvernement nous promettait de futurs monts et merveilles économiques, les compensations resteront bien moindres que si cet argent, notre argent, était investi directement dans des politiques publiques réellement utiles. Particulièrement quand nous nous apprêtons à affronter « la pire crise économique depuis 1929 ». Avec 4 milliards d'euros récupérés, on peut alléger la charge de la population. En renonçant à 7 de ces avions, on peut combler le déficit de la sécurité sociale. Et si l'on veut rêver, renoncer à un seul de ces 34 avions de combat permettrait de dégager de l'argent pour construire 1 hôpital, ou 47 écoles primaires, ou 1314 logements sociaux. Cela permettrait d'installer 75 éoliennes, de subventionner 3750 emplois, ou encore de prendre en charge 11.600 demandeurs d'asile pendant un an.

Nous tentons actuellement d'avoir des réponses quant à la somme que le gouvernement s'est malheureusement empressé de donner au constructeur des F-35 pour bétonner le contrat (d'après nos calculs, nous nous approchons des 200 millions d'euros déjà déboursés). Une faute qu'on peut ajouter à l'erreur politique. Nous essayons également de connaître les clauses de ce contrat pour voir dans quelle mesure il est possible d'être remboursés. Probablement – et même si le plus important de la somme serait de tout façon épargné par une rupture de contrat – que des motifs légaux liés à l'état de nécessité, au changement fondamental de circonstances et à

un cas de force majeure pourraient être invoqués pour dépasser les obstacles.

Du coup, comment le gouvernement a-t-il pu décider une telle dépense ?

Pour que la Belgique reste « un partenaire fiable de l'OTAN et continue d'assumer ses responsabilités ». Purement et simplement. Elle est là, la justification politique de cette dépense somptuaire. Une justification grotesque quand on voit les responsabilités internationales que notre gouvernement fuit constamment. Une justification absurde quand on voit ce que la Belgique et l'OTAN font de ces avions. Ainsi, être un partenaire fiable de l'OTAN est donc plus important que renflouer la sécurité sociale ou la justice, plus important que lutter contre la pauvreté ou contre le réchauffement climatique.

Or, qu'a fait la Belgique, ce partenaire fiable de l'OTAN, avec ses avions F-16 ? Elle s'entraîne à transporter et larguer les bombes nucléaires, elle nargue la Russie à nos frontières afin d'attiser les animosités, elle a bombardé l'Afghanistan, la Libye, la Syrie ou l'Irak. Tous des pays qui sont désormais à genoux, gangrénés par la violence et la guerre.

Il suffit de prendre un peu de hauteur pour constater l'inutilité d'user d'avions de combat pour travailler à un monde plus stable. Et on constate aujourd'hui, en plus, que notre sécurité ne se trouve pas là. Travailler à la sécurité, c'est travailler à des conditions d'existence dignes pour chacune et chacun. Renoncer aux dépenses militaires permettrait d'entamer un peu plus le chemin pour y parvenir.

#pasdavionsdechasse

La fuite : enquête sur la fraude fiscale en Belgique

La fraude fiscale est invisible. Il est impossible de chiffrer précisément son ampleur : 7 milliards d'euros par an, selon la Banque nationale de Belgique ; 30 milliards, selon John Crombez, l'ancien secrétaire d'État à la lutte contre la fraude fiscale et sociale. À titre de comparaison, ce dernier chiffre équivaut au budget annuel de l'enseignement.

Elle est aussi massive et omniprésente. De notre plombier qui « oublierait » de faire la facture, à notre résidence fictive sur les îles Caïman, elle existe à différentes échelles, dans chaque couche de la société.

Pour colmater cette fuite, des solutions et des compétences existent. De l'administration fiscale à la police financière, passant par la justice pénale jusqu'aux paradis fiscaux, cette enquête (à découvrir dans son intégralité en long format web sur www.alterechos.be/lafuite/) part à la rencontre des acteurs clés de la lutte contre la fraude fiscale en Belgique. Extraits.

Contrôle fiscal : l'administration à sec

« On se rend compte au fil des années qu'il y a de moins en moins de contrôleurs et de moins en moins de dossiers contrôlés. Des conditions toujours plus difficiles, une charge de travail qui explose, des burn-out, des incapacités… » Ainsi témoignait l'un des 20.000 employés du SPF Finances au micro de la RTBF en avril dernier. Bien que ce service soit rentable, l'effectif du ministère est en diminution constante depuis des années.

Le nombre d'agents affectés au contrôle fiscal a été réduit de moitié, passant de 5.235 équivalents temps pleins en 2012 à 2.715 en 2017. Moins d'agents donc moins de contrôles : ceux-ci ont baissé d'environ 65 % en cinq ans. D'après l'UNSP (Union nationale des services publics), cette baisse des contrôles aurait provoqué une perte d'environ 900 millions d'euros par an en recettes fiscales. « Si les gens constatent qu'il y a moins de contrôles, cela provoque un sentiment d'impunité », explique Eric Brisbois, porte-parole du syndicat UNSP. Le but n'est pas

non plus d'avoir un État policier, mais il faut savoir que la fraude se répercute sur l'ensemble des contribuables. »

Lutter contre la fraude fiscale

ISI, trois lettres pour Inspection spéciale des impôts, service chargé de la lutte contre la fraude dite « grave et organisée ». Lorsque la fraude est avérée, l'ISI propose un accord au contribuable. En 2016, 85 % des dossiers furent soldés par un accord. Mais pour les 15 % restants, presque 80 % des sommes exigées restent impayées. En 2018, le ministre Johan Van Overtveldt brandissait des « chiffres records » en matière de redressement fiscal. Seulement en mars dernier, de nouveaux calculs plus précis remettent en cause ce bilan. Si les montants redressés sont effectivement plus élevés que dans le passé, les sommes recouvrées n'ont fait que diminuer depuis 2014. En 2017 par exemple, sur les 2,1 milliards d'euros réclamés par l'ISI, seuls 311 millions ont été réellement perçus. Un taux de recouvrement de 12 %, nettement inférieur aux ambitions de Yannic Hulot (ISI), dont l'objectif se situait entre 20 et 25 %.

La police financière en coma prolongé

Si l'ISI constate une ou plusieurs infractions au code pénal, comme le faux et usage de faux, le blanchiment d'argent ou l'association de malfaiteurs, et si l'enquête nécessite des moyens plus importants, elle transmet le dossier à la justice. Elle évaluera le dossier et pourra, si nécessaire, faire appel à son « bras armé », l'Office central de lutte contre la délinquance économique et financière, créé en 2001. Sa mission : retracer les montages financiers, analyser le statut des sociétés, éplucher les bilans comptables et les historiques bancaires. Cité en exemple dans toute l'Europe, ce service est peu connu du grand public. Et a frôlé le démantèlement. En 2015, le ministre de l'Intérieur Jan Jambon annonce la « régionalisation » de l'Office, le privant de sa compétence nationale. Le mouvement de contestation de la part des mondes judiciaire et politique obligea le gouvernement à faire marche arrière… D'après Philippe Noppe, chef de service, il ne s'agissait pas que d'un choix politique. « Je crois que, dans certains milieux, l'OCDEFO dérange. On s'intéresse parfois à des personnalités, à de grands financiers, voire à des réseaux politiques… » Après avoir été mis « en coma prolongé », selon les mots du juge d'instruction Michel Claise, le service retrouve des couleurs aujourd'hui, même si la situation globale de la police fédérale reste alarmante.

« Des fraudeurs fiscaux derrière les barreaux ? »

La criminalité financière semble bénéficier d'une grande impunité. En 2016, le Conseil supérieur de la justice publie une enquête aux conclusions alarmantes : trop d'affaires financières ne sont jamais jugées et s'éteignent pour cause de prescription des faits ou de dépassement du délai raisonnable. Le temps, tel est le premier adversaire de la justice pénale face à la criminalité financière. Mais il manque aussi de moyens humains, technologiques et financiers. La justice est en état de délabrement et la situation est encore plus problématique pour les matières économiques et financières. La question est également de savoir comment ces moyens sont utilisés, dans quelle direction et selon quelles priorités…

« Dans la pratique, il n'y a pas de peines de prison pour ce genre d'infractions. C'est comme si les juges n'avaient moralement pas le droit d'enfermer ces gens. Ces gens ont fait des études, ils ont une vie de famille, ils sont propres, vous comprenez ? Dans notre pays, on enferme ceux qui portent directement atteinte aux personnes, les meurtres, les braquages, les coups et blessures, etc. Bon c'est vrai qu'il y a aussi les stupéfiants… Cette délinquance visible, cette délinquance qui agace, vous voyez ? », témoigne une substitute du Procureur, proche de la retraite.

La taxe Caïman, une coquille vide

« Les paradis fiscaux, c'est fini », déclarait Nicolas Sarkozy en 2009… Le Fonds monétaire international (FMI) estime pourtant qu'aujourd'hui, près de 50

% des flux internationaux de capitaux transitent par des paradis fiscaux, aussi appelés « centres financiers offshore ». Afin de lutter contre la fuite de capitaux vers des juridictions moins taxatrices que la Belgique, le gouvernement Michel instaure en 2015 la « taxe Caïman ». Celle-ci consiste à taxer les revenus financiers (intérêts, dividendes…) d'une construction juridique (trusts, sociétés offshore) comme s'ils avaient été perçus directement par la personne qui en est le bénéficiaire réel.

Promesse du gouvernement à l'époque : 460 millions d'euros de rentrée par an pour le Trésor public. Une estimation hasardeuse et infondée d'après la Cour des comptes. Trois ans plus tard, Het Laatste Nieuws annonce que la taxe Caïman a finalement rapporté 48 millions en 2016, et seulement 5 millions en 2017. Selon Michel Maus, avocat fiscaliste et professeur à la VUB, « cette taxe ne sert à rien, notamment car elle ne vise pas les sociétés, mais se restreint à l'impôt sur les personnes physiques ».

En 2017, le gouvernement décide de rectifier le tir par une réforme qui vient renforcer la portée de la taxe Caïman. Certaines constructions juridiques (trusts discrétionnaires) permettaient en effet de la contourner. Une mesure plutôt satisfaisante selon Denis-Emmanuel Philippe, fiscaliste et professeur à l'ULiège, qui avertit cependant que de nombreuses failles subsistent. Les résultats des prochaines années permettront d'évaluer la réforme.

Alter Échos n° 475 4 juillet 2019 - Une enquête à la rencontre des acteurs clés de la lutte contre la fraude fiscale en Belgique par Clément Dechamps (travail de fin de master de Journalisme à l'ULB)

Pénurie de masques : chronique d'un mensonge

Il n'y a pas qu'en Belgique que cela s'est passé (NDLR)

La volte-face de l'exécutif sur la protection du visage révèle les duperies du pouvoir macroniste dans la gestion de la crise. La pénurie a été dissimulée derrière des consignes sanitaires irresponsables. Retour sur un véritable scandale.

Gouverner, c'est prévoir. Et, sur ce sujet, le gouvernement ne peut plus se voiler la face. Depuis deux mois, il a délibérément menti pour étouffer le scandale de la pénurie. « Il n'y a pas besoin d'un masque quand on respecte la distance de protection vis-à -vis des autres », expliquait, mi-mars, la porte-¬parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, argumentant laborieusement : « Je ne sais pas utiliser un masque (…) ce sont des gestes techniques. » Des « éléments de langage » fantasques déclinés sur tous les tons. « Il faut sortir de ce fantasme autour des masques, explique également la ministre Agnès Pannier-Runacher, le 19 mars. Respecter une distance de plus d'un mètre, c'est beaucoup plus efficace qu'un masque. Et, surtout, on a des cas de contamination de gens qui portent des masques et le tripotent toute la journée. » Un raisonnement repris par le premier ministre lui-même devant la mission d'information parlementaire. « Il n'y a pas de preuve que le port du masque dans la population apporterait un bénéfice. Ce serait même plutôt le contraire, à cause d'une mauvaise utilisation », a osé Édouard Philippe devant les parlementaires.

Deux jours plus tard, l'Académie de médecine prend le pouvoir macroniste de court et met fin à l'omerta en demandant que le port d'un masque « grand public » ou « alternatif » aux masques médicaux soit rendu obligatoire pour les sorties pendant la période de confinement et lors de sa levée. Jérôme Salomon, le directeur général de la santé, lui emboîte le pas. « Nous encourageons le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques, en particulier ces masques alternatifs qui sont en cours de production ! » lance-t-il lors de son point presse quotidien, contredisant le discours officiel tenu jusqu'ici par les ministres à longueur d'antenne. Alors, pourquoi avoir attendu si longtemps, au risque de nouvelles victimes, pour consentir à ce changement de cap ?

Cette préconisation sanitaire du masque pour tous figurait pourtant noir sur blanc dans un rapport publié en mai 2019 par Santé publique France. « En cas de pandémie, le besoin en masques est d'une boîte de 50 masques par foyer, à raison de 20 millions de boîtes en cas d'atteinte de 30 % de la population » y est-il clairement écrit. Une recommandation qui n'a pas été suivie d'effet. Pour la simple et bonne raison que, dès le mois de janvier, le gouvernement savait qu'en cas de pandémie, il n'y aurait pas assez de masques pour répondre aux demandes. Empêtré dans ses mensonges, l'exécutif se retrouve alors face à une double contrainte : gérer la crise à coups de commandes précipitées et chaotiques, et tenter de camoufler politiquement cette pénurie qui

aurait pu être évitée. Les ministres se gardent bien, d'ailleurs, de prononcer le mot, évoquant des « tensions » sur le marché mondial ou des « manques avérés ». « Il n'y a pas de sujet de pénurie », insiste Jérôme Salomon, le 26 février.

Un choix délibéré de cacher la vérité

Un mois plus tôt, la ministre de la santé, Agnès Buzyn, assurait que « des dizaines de millions de masques (étaient) en stock, en cas d'urgence », et que « tout cela (était) parfaitement géré par les autorités ». « Et si un jour il fallait porter un masque, ajoutait-elle, alors nous distribuerions le masque, il n'y a absolument aucune raison d'aller en acheter ». En coulisses, c'est la panique. L'exécutif sait que s'ouvre une course contre la montre pour importer et produire des milliards de masques. Mais la gestion des commandes par les différents services concernés s'avère chaotique, avec des commandes tardives en trop faibles volumes et une coordination hasardeuse. Pendant ce temps, au front, les soignants découvrent effarés que la France ne dispose pas de stocks suffisants pour faire face à l'épidémie. Des médecins portent plainte contre l'État. Pas de quoi intimider le gouvernement, qui s'enferre dans ses mensonges. Le 17 mars, le nouveau ministre de la Santé, Olivier Véran, affirme avec morgue que « nous avons assez de masques aujourd'hui pour permettre aux soignants d'être armés face à la maladie et de soigner les malades ». C'est une tout autre histoire, tragique, qui s'écrit au même moment dans les hôpitaux et Ehpad.

Le gouvernement s'était pourtant targué de jouer la transparence

Ce jour-là, Olivier Véran lâche le chiffre fatidique : « 110 millions de masques » seraient disponibles dans les stocks de l'État. Il y en avait plus d'un milliard, dix ans plus tôt. Alors comment expliquer cette disette ? Le tournant dans la gestion des stocks date du quinquennat Hollande. En 2013, la ministre de la Santé, Marisol Touraine, décide de supprimer les stocks de l'État et de transférer cette compétence aux employeurs, qu'ils soient publics ou privés. En 2015, un rapport sénatorial juge la situation « catastrophique » et préconise que l'État conserve ses stocks stratégiques. Il n'en sera rien et la confiance aveugle dans la production chinoise accéléra la catastrophe.

Mais, au lieu de jouer la transparence, comme il s'y était pourtant formellement engagé devant les Français, et de mettre sur la table la réalité de cette pénurie, l'exécutif choisit de cacher la vérité

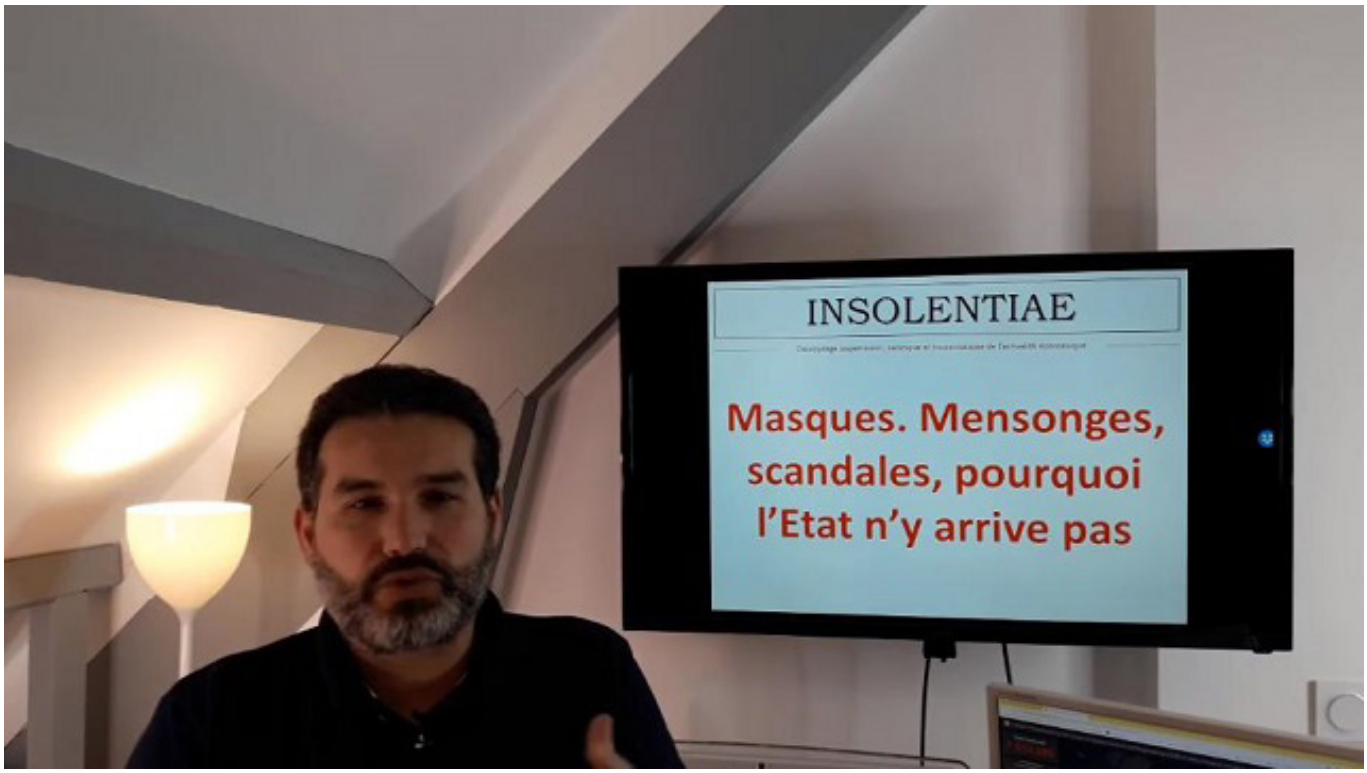

sous une communication indigente. Lors de sa visite d'une usine de masques du Maine-et Loire, mardi 31 mars, pour tenter de redorer son blason et démontrer qu'il était aux manettes pour doper la production nationale, Emmanuel Macron a dénoncé les «irresponsables» qui en sont «déjà à faire des procès, alors que nous n'avons pas gagné la guerre». Une étrange manière de qualifier les interventions de l'opposition parlementaire, dont le devoir est d'interroger les choix politiques censés être pris dans l'intérêt général.

Enfin, face au tollé provoqué par ce changement de discours sur le port du masque, Olivier Véran a encore une fois noyé le poisson. Interrogé par l'opposition sur ce «flottement», le ministre de la Santé s'est contenté de répondre que la question restait «ouverte». «À mesure que les recommandations scientifiques évoluent, nous sommes amenés nous-mêmes à nous réinterroger», a poursuivi le ministre. Celles de l'Académie de médecine et du directeur général de la santé sont pourtant on ne peut plus claires.

Rachel Prizac

Extrait de L'Humanité

A propos de la libéralisation du rail.

Beaucoup pensent que la libéralisation du rail ne peut être reportée qu'au prix de gros sacrifices pour la SNCB. Or, la Belgique peut reporter la prochaine étape jusqu'en 2050, voire au-delà.

Depuis 2019, le rail belge est entré dans sa dernière phase de libéralisation : il est désormais possible de faire circuler des trains d'autres compagnies que la SNCB pour le transport national de passagers. Toutefois, et c'est un détail de grande importance, la SNCB bénéficie actuellement du monopole des subsides de l'État belge pour assurer le service public. Dans ces conditions, elle demeure aujourd'hui l'opérateur quasi unique du réseau. L'Union européenne a donc prévu une dernière échéance à la libéralisation, pour 2023. Celle-ci consiste en la possibilité d'octroyer les subsides actuellement reçus par la SNCB à plusieurs compagnies concurrentes via une procédure d'appel d'offres. Ainsi, d'autres entreprises, privées ou publiques, belges ou étrangères, pourraient prétendre à ces subsides et les obtenir (sur une ou plusieurs lignes de train), si elles remportent l'appel d'offres.

La libéralisation convainc peu

En Belgique, les fervents partisans de cette dernière étape de la libéralisation du rail sont peu nombreux. Nos chemins de fer risqueraient de se faire partiellement récupérer par la SNCF ou la Deutsche Bahn. Des entreprises privées pourraient s'installer sur les lignes les plus rentables, délaissant les petites lignes. Le tout sur un très petit réseau belge, ce qui est susceptible de générer de l'inefficacité. De manière plus fondamentale, la libéralisation dans les autres pays a produit des résultats très mitigés (en termes de coûts pour les usagers et de conditions de travail du

personnel du rail notamment), comme nous l'avons montré dans une étude début 2019.

Elle avance à contrecœur

Face aux réticences de certains États, le droit européen a prévu la possibilité de maintenir en place leur compagnie ferroviaire historique. Il permet de reporter l'ouverture à la concurrence de 10 ans dans un premier temps. Néanmoins, beaucoup de fausses informations circulent à propos de ce report. Premièrement, l'on entend que le report de 10 ans ne pourrait se faire que si la SNCB était soumise par l'État belge à des exigences de productivité supplémentaires. Celles-ci, définies dans des KPI («Key Performance Indicators») devraient s'aligner sur les standards de concurrents hypothétiques. Deuxièmement, le bruit court qu'à partir de 2033, la libéralisation aura lieu dans tous les cas. Or, au regard du droit européen, ni l'une ni l'autre de ces affirmations n'est vraie. Mais elles ont pour effet pervers de justifier des réformes envisagées aujourd'hui visant à augmenter la «compétitivité» de la SNCB (augmenter la durée ou la cadence du temps de travail), qui serait sinon contestée.

Que dit le droit européen ?

Premièrement, l'État belge peut décider d'attribuer directement (donc sans mise en concurrence) un contrat de service public de transports de voyageurs à un opérateur. Cet opérateur peut être la compagnie historique, à savoir la SNCB. Hormis une obligation de transparence portant sur certaines informations (identité de l'opérateur, description des services de transport, etc.), l'usage de cette possibilité n'est assorti d'aucune condition particulière. L'État belge peut y recourir jusqu'au 24 décembre 2023 et le contrat ne peut pas dépasser 10 ans. Théoriquement, un tel contrat peut donc courir jusqu'au 23 décembre 2033.

Deuxièmement, un autre mécanisme pouvant être utilisé après 2033 est prévu. L'État belge peut également décider d'attribuer directement, sans mise en concurrence, un contrat de service public à son opérateur historique sous certaines conditions plus serrées. La principale condition est que l'État belge définisse des indicateurs de performance spécifiques (les «Key Performance Indicators») qui devront être rencontrés par l'opérateur choisi. Le règlement européen laisse une certaine marge de manœuvre à l'État belge dans la définition du contenu de ces indicateurs, tant qu'ils sont mesurables et vérifiables. Après 2033, un contrat de service public peut donc être attribué sur la base de KPI pour 10 années supplémentaires. Le droit européen n'impose pas d'autre limite temporelle. Cela signifie concrètement que l'État belge a la possibilité de renouveler ce type de contrat tous les 10 ans et de fonctionner avec la SNCB jusqu'en 2050 par exemple, voire de manière indéfinie.

Cinq indicateurs de performance

Si l'on souhaite maintenir la place prépondérante de la SNCB, il faudra définir des indicateurs de performance à partir de 2033. L'État belge peut choisir d'y mettre des exigences accrues de productivité. Mais selon nous, les indicateurs devraient plutôt refléter ce qu'on attend d'un service public. Nous en proposons cinq. Un, la diminution de l'empreinte carbone de la SNCB, dans une optique de transition écologique. Deux, l'amélioration du bien-être au travail de tous les cheminots. Trois, la diminution du prix des billets, vers la gratuité. Quatre, la diminution des retards. Et cinq, l'augmentation des fréquences et des petites lignes.

Bien sûr, de tels indicateurs demandent, pour être réalistes, un réinvestissement de l'État dans la SNCB, plutôt que la réduction des budgets actuelle. À cet égard, mentionnons le sondage iVox (2019) relevant que 79 % des Belges sont favorables à un réinvestissement de 4 milliards d'euros de plus dans les transports en commun.

À nous de faire les bons choix

C'est maintenant à nos représentants politiques et

à eux seuls de prendre des décisions. Mais c'est aussi aux défenseurs et défenseuses d'un rail public et de qualité de les pousser à choisir l'intérêt des usagers et du personnel. À l'heure où l'urgence écologique implique de prendre des mesures, il semble prioritaire de renforcer les chemins de fer plutôt que de transformer ce service public en marché concurrentiel tourné vers le profit. Pour notre part, nous pensons que cela passe par maintenir la SNCB comme unique opérateur ferroviaire et la renouveler tous les 10 ans sur la base d'indicateurs favorables aux usagers du service public.

Par Olivier Malay et Anne-Sophie Bouvy, respectivement chercheurs en économie et en droit public à l'UCLouvain.

Extrait de La Libre

LIBRES PROPOS

Les lendemains chanteront-ils ?

Les nombres dont nous sommes accablés depuis plusieurs semaines sont terribles. Non seulement parce qu'ils illustrent une surmortalité inconnue depuis belle lurette. Mais aussi et surtout parce qu'ils viennent ramener sous la lumière une réalité que plusieurs décennies, voire plusieurs siècles, avaient occultée : l'être humain est mortel et la façon dont il pense maîtriser son destin, peut-être même s'assurer une immortalité, est factice.

Ils nous interpellent aussi parce qu'ils dévoilent une société qui ne peut exprimer sa réalité que par des chiffres et qui ignore que septante-sept décès pendant une seule journée, ce ne peut être un succès de quoi que ce soit.

Quand on les observe de plus près, ces chiffres de mortalité révèlent aussi une imprécision, un manque de rigueur. En effet, que mesurent-ils vraiment ?

infocoronavirus.be nous parle en effet d'une mortalité dans les MRS (un peu plus de la moitié des décès attribuables en Belgique au covid19) qui agglomère des cas « confirmés » et des cas « possibles ». Sur l'ensemble de la crise, les premiers ne représentent toutefois que 15% environ des décès dans ces structures d'accueil. Le même site précise que, dans les MRS, les tests qui y ont été pratiqués sur des résidents ne se révèlent positifs que dans à peine plus de 10% des cas.

Par contre, toujours selon la même source, les tests pratiqués sur la même catégorie de personnes ces derniers jours donnent des résultats positifs dans près de 90% des cas. On pourrait présumer que c'est la hausse récente du nombre de tests récemment pratiqués qui expliquerait cette opposition. Mais on ne peut néanmoins se retenir, à lire ces observations d'une grande imprécision statistique, qui laisse un sentiment d'effroi en ce qu'elles créent un manque de confiance à l'égard des compétences que pourtant la crise mobilise.

Car une conclusion qui pourrait en être tirée est que, si on ôtait du nombre de décès dans les MRS, ceux qui ne sont pas directement liés au covid19, l'hécatombe humaine serait moins importante.

Celles et ceux qui, comme moi, y ont connu et perdu des parents, savent qu'on y meure beaucoup (dans mon enfance, on les appelait « mouroirs »). Ils n'ignorent plus que ces établissements relèvent souvent de sociétés cotées en bourse, que leurs directions fonctionnent les yeux rivés sur des indicateurs financiers et que ces derniers les incitent à refuser de confier « leurs » patients aux institutions hospitalières (un lit inoccupé fait une chambre qui n'est plus rentabilisée)

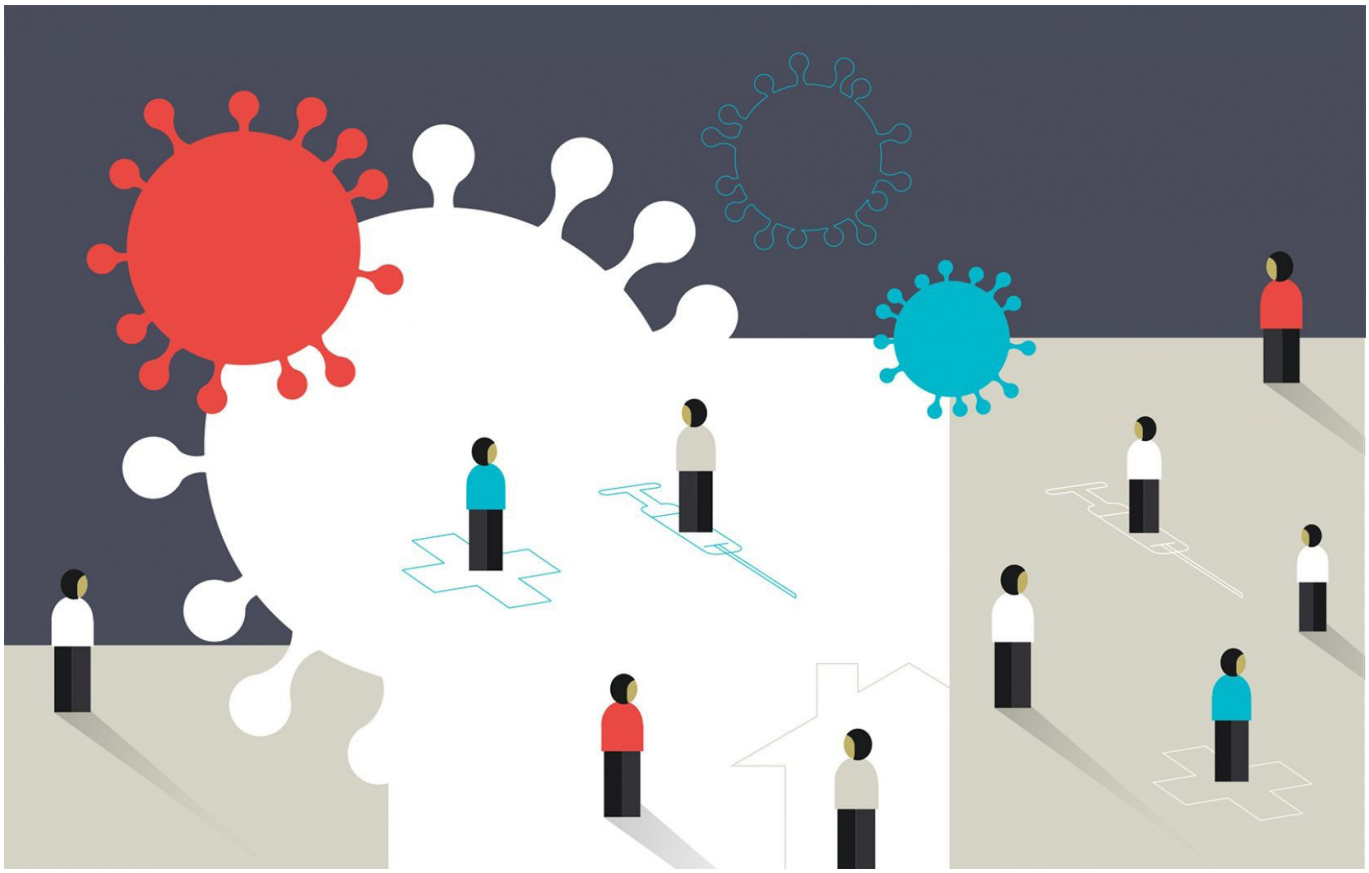

Indépendamment de cette réflexion sur le pilotage des MRS (qui pourrait en être accompagnée d'une autre, que je devrais personnellement m'infliger : qu'est donc cette société qui se débarrasse de ses plus fragiles au lieu de leur rendre l'amour qu'ils en ont reçu ?), il faudrait alors se demander pourquoi cette médiatisation du malheur au lieu d'une information-réflexion ?

Me sont revenus à l'esprit à cet égard les travaux de la journaliste canadienne Naomi KLEIN, en particulier « La stratégie du choc » (https://www.actes-sud.fr/catalogue/economie/la-strategie-du-choc). L'auteure y développait la thèse que la logique du capitalisme était désormais d'asséner aux masses populaires des chocs, amplifiés encore par leur médiatisation, qui laissaient celles-ci dans une telle hébétude que tout loisir était offert aux dirigeants pour imposer des mesures de régression sociale.

Ces chocs sont des évènements, moins organisés par des puissances occultes que tolérés par les Etats en raison de leur laxisme à l'égard de groupes qu'ils ont décidé de ne pas contrôler mais plutôt d'en faire des auxiliaires utiles quoiqu'inavouables. Ces chocs, ce furent, dans les plus récentes années, les attaques contre les tours de Manhattan il y a vingt ans, les attentats terroristes des années 2010 par exemple. A l'occasion de chacun de ces orages, ou plutôt dans le sillage des émotions qu'ils laissaient, des législations auront été prises pour diminuer les droits démocratiques et sociaux, en général sous forme de législations d'urgence, bien vite transposées dans le droit de tous les jours. Souvent, précisait Naomi KLEIN, ces nouvelles règles aboutissent à l'approfondissement des inégalités et à la création de nouvelles ségrégations sociales, géographiquement déterminées.

La présente crise sanitaire pourrait bien correspondre à ce schéma.

Son irruption n'a été voulue ni par la Chine, ni par quelque puissance maléfique qui aurait voulu nuire au capitalisme international. Mais celui-ci semble s'en accommoder parfaitement. En témoignent les bourses et leurs hausses à chaque plan d'étape de la gestion de la crise, l'obtention par les grands groupes financiers et économiques des mesures les plus favorables à la reprise de leurs courses au profit. En témoignent ces mesures annoncées et qui ignorent, au risque de nourrir leur colère, les plus faibles. Car comment ressentir, sinon comme une humiliation supplémentaire en ce qu'elle ignore ou méprise leur existence, l'obligation de se confiner à cinq ou six dans des appartements de 100 m2 au maximum ?

Et tant pis si c'est au détriment de la santé des populations ! Et tant pis si ça tue comme le disait déjà avec esprit la chanteuse Anaïs : https://www.dailymotion.com/video/x1zovm9

Ou à celui des droits sociaux.

L'instauration du télétravail par exemple. Celles et ceux qui ont été amenés à l'adopter, de gré ou de force, sans préoccupation de leur disponibilité matérielle et sans égard pour leur situation de famille, l'éprouvent déjà intuitivement. Sont étendues les périodes de travail et les stress qui les accompagnent et inversement reculées les limites apportées par les dispositions relatives à la vie privée et aux conditions de travail.

Demain les luttes sociales seront dures

Alain Berger

Michel Piccoli, la mort d'un monstre sacré.

Monument du cinéma français, l'acteur Michel Piccoli, célèbre pour ses rôles dans «Le mépris», «Les choses de la vie» ou plus récemment «Habemus papam», est décédé ce 12 mai à l'âge de 94 ans, a annoncé sa famille dans un communiqué transmis à l'AFP.

«Michel Piccoli s'est éteint le 12 mai dans les bras de sa femme Ludivine et de ses jeunes enfants Inord et Missia, des suites d'un accident cérébral», indique ce communiqué de la famille transmis à l'AFP par Gilles Jacob, ami de l'acteur et ancien président du Festival de Cannes.

Ancien compagnon de route du Parti communiste, puis des socialistes pour lesquels il appellera toujours à voter aux grandes élections, Michel Piccoli, qui se déclarait «passionnément de gauche», s'est engagé dans divers combats de société en France, comme à l'étranger, notamment contre le racisme et le «capitalisme débridé».

Si l'acteur a joué dans des films contestataires («Themroc», «La Plage noire»), il a surtout défendu des causes en tant que «citoyen connu». Sans jamais militer au sein d'un parti. «Le métier que nous faisons dépend complètement de la politique et de l'économie. J'en connais qui vivent en égoïstes dans leur petit monde fermé. Moi, je ne veux pas», disait-il. Défense des sans-papiers, pétition pour la parité homme-femme dans la vie publique, mobilisation contre le Front national, soutien à la culture aux côtés de son grand ami Jack Ralite (ancien ministre communiste de la culture), Michel Piccoli resta très actif.

Le clap de fin d'un immense bout de notre histoire de cinéphile ...

Freddy Guidé

Atelier DIY

Ou l'art du faire soi même

Le 29 Août 2020, 13h30

Transformation de palettes...

Une organisation du Progrès a.s.b.l
avec le soutien de
la Fédération Wallonie-Bruxelles

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Inscription obligatoire!

aurelie@acjj.be

10 personnes maximum/ 3 euros

11 rue Julien Lahaut
6020 Dampremy

LE 11 SEPTEMBRE 2020 À COURCELLES

COMMÉMORATION
SALVADOR ALLENDE

Rendez-vous à 17h au square Allende
pour les discours et dépôt de fleurs des associations démocratiques.

PORT DU MASQUE ET RESPECT DES DISTANCES OBLIGATOIRES !!!

Une coorganisation de l'ASBL Progrès et Culture,
la Commune de Courcelles,La Posterie Centre culturel,
avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

P&C A.S.B.L.

LA POSTERIE

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

éditeur responsable: R.Tangre, 11,rue Julien Lahaut, 6020 Dampremy